

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 24 juin 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019

2019 DASCO 53 Caisse des Ecoles (1er) - Subvention (3 010 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

M. Patrick BLOCHE, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 mai 2019, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à la caisse des écoles du 1er arrondissement pour la mise en œuvre de séjours de vacances ;

Vu la saisine de l'avis du Conseil du 1er arrondissement en date du 21 mai 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick BLOCHE, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 3 010 euros est attribuée à la caisse des écoles du 1er arrondissement pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

Article 2 : La dépense correspondante sera prélevée sur le crédit inscrit au budget de fonctionnement 2019 de la Ville de Paris, chapitre 933, nature 657361, rubrique 332.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO